

NÉOLIANE : la suite d'un mauvais feuilleton

Un nouveau témoignage, en date du 2 avril 2019, vient confirmer les techniques de démarchage téléphonique utilisées par le cabinet de courtage **NÉOLIANE**.

En voici quelques extraits significatifs :

« J'ai été contacté par téléphone par la société **NÉOLIANE** qui prétendait être en relation avec toutes les assurances. Mon interlocutrice m'a proposé un complément d'assurance santé en insistant sur le fait que, si je ne souscrivais pas à ce complément ou même si je raccrochais, je m'exposais à de très graves problèmes. Cette personne m'a, par la suite, transféré sur un automate qui allait me donner un numéro que je devais lui restituer ».

« J'ai relevé le numéro donné par l'automate qui m'a indiqué qu'une somme de 33 € serait prélevée. J'ai formulé le souhait de savoir à quoi correspondaient cette somme et ce numéro. Mon interlocutrice m'a pressé de lui restituer le code avant que celui-ci ne soit plus valable (pour qu'elle puisse m'envoyer le dossier).

« Puis j'ai appris que les 33 € correspondaient à la mensualité de l'assurance et que le code avait valeur de signature électronique. J'ai manifesté mon refus catégorique puisque je n'avais été informé qu'après coup de la signification du code. Il m'a été rétorqué qu'il était désormais trop tard car le contrat avait été signé et que personne ne m'avait obligé de lui donner le code ».

Bien évidemment le consommateur s'est empressé d'adresser un courrier recommandé avec accusé de réception pour dénoncer le contrat d'assurance souscrit.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)